



COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

SYNTHÈSE D'AVIS

21 AVRIL 2021

dupilumab
DUPIXENT 200 mg et 300 mg, solution injectable en seringue préremplie

Nouvelle indication

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans le traitement de la dermatite atopique sévère de l'enfant âgé de 6 à 11 ans qui nécessite un traitement systémique.

► Quel progrès ?

Un progrès thérapeutique dans la prise en charge.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

L'objectif de la prise en charge est globalement d'améliorer la qualité de vie des patients en traitant les lésions cutanées, en prévenant le risque de surinfection lors des poussées, de rechutes précoces et de xérodermie. Il convient de traiter tous les patients hors poussées inflammatoires par des mesures adjuvantes (hygiène, émollients) et de traiter précocement les rechutes.

Chez l'enfant, comme chez l'adulte et l'adolescent, la prise en charge des poussées aiguës de la dermatite atopique (DA) repose dans un premier temps sur l'utilisation des dermocorticoïdes. On peut avoir recours à la technique du « wet wrapping » en cas de réponse insuffisante.

En cas d'échec des dermocorticoïdes, on a recours, chez l'enfant, à des immunosuppresseurs systémiques parmi lesquels la ciclosporine utilisée en première intention (mais non recommandée par l'AMM chez les patients de moins de 16 ans) et deux médicaments sans AMM, le méthotrexate et l'azathioprine. Dans la population pédiatrique, l'utilisation de ces molécules repose sur un niveau

de preuve faible et doit être limitée dans le temps en raison d'un profil de tolérance à long terme défavorable.

En raison notamment d'un risque de cancer à long terme, la photothérapie a une place limitée dans la stratégie thérapeutique chez l'enfant en cas d'échec des dermocorticoïdes. Le tacrolimus topique a une AMM chez l'enfant en cas de réponse insuffisante des dermocorticoïdes, cependant, la Commission de la Transparence considéré que son service médical rendu était insuffisant dans cette tranche d'âge.

Place du médicament

Chez l'enfant de 6 à 11 ans, DUPIXENT (dupilumab) est un traitement de deuxième intention à réserver aux formes sévères de dermatite atopique en échec d'un traitement topique dermocorticoïde.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr